



*FEDERATION  
FRANCAISE  
DE  
BALL-TRAP*

*REGLEMENT DU  
COMPAK SPORTING*

# REGLEMENT DU COMPAK SPORTING

## **1 GENERALITES**

Compak<sup>®</sup> Sporting est une marque déposée, propriété de la F.I.T.A.S.C.

Le compak<sup>®</sup> sporting est une discipline de tir aux plateaux dont les trajectoires s'inspirent du Sporting (parcours de chasse) et dont l'organisation peut être mise en place sur un stand existant de fosse, de skeet, d'hélices, etc.

## **2 STAND DE TIR**

Ce stand devra être homologué pour l'organisation des compétitions officielles.

Une zone dite de "survol des plateaux" (voir croquis en annexe) de quarante (40) mètres de large et vingt cinq (25) mètres de profondeur sera matérialisée, aux angles A,B,C,D (de la gauche vers la droite dans le sens des aiguilles d'une montre), par quatre piquets d'environ 0,5 mètre de haut et portant un fanion.

### **2.1 PAS DE TIR.**

Les cinq postes de tir seront constitués par des carrés de 1m x 1m, disposés en ligne droite en arrière de quatre (4) à huit (8) mètres et parallèlement à la zone dite de survol des plateaux. Ils seront axés sur cette zone et espacés entre eux de 3 mètres minimum et 5 mètres maximum, de centre à centre. (Voir schéma)

Des limiteurs d'angles interdisant aux tireurs de pointer leur fusil sur leur voisin de gauche ou de droite seront mis en place sur chaque poste de tir, afin de garantir la sécurité générale. Ils seront de préférence constitués par des "cages" dont le modèle conseillé figure en annexe du présent règlement. Néanmoins, de simples piquets placés en avant et de part et d'autre de chaque poste de tir pourront faire office de "cage" à condition que la sécurité générale ne soit pas mise en cause (limiter efficacement l'angle de tir latéralement et verticalement, et empêcher les tireurs d'avancer le corps en avant du poste de tir).

### **2.2 LANCEURS.**

Un compak<sup>®</sup> sporting utilise au minimum six (6) lanceurs ou plus suivant les disponibilités. Dans le cas où plus de six lanceurs sont disponibles, le délégué choisira ceux qui seront utilisés pour le type de programme désiré (voir l'article 3.6) en dehors des trajectoires obligatoires (voir l'article 2.4). Ces lanceurs pourront être manuels, semi-automatiques ou automatiques ou avec un mixage de ces différents types. Ils seront baptisés A, B, C, D, E... (Éventuellement F, G, H...) de la gauche vers la droite.

L'implantation des lanceurs (excepté pour un fuyant venant de l'arrière) est libre à condition que les plateaux lancés ne présentent aucun danger (même en cas de "no bird") pour les tireurs et les spectateurs. Les lanceurs des plateaux aux trajectoires obligatoires (sauf fuyant d'une hauteur minimale de quatre (4) mètres venant d'une tour en arrière du pas de tir et remplaçant la fosse) seront au maximum à vingt cinq (25) mètres en avant de la ligne de base de la zone de survol, à l'intérieur ou à l'extérieur de celle-ci (à gauche ou à droite).

S'il est prévu, un lanceur de chandelle sera implanté à l'intérieur de la zone de survol et sa trajectoire ne devra pas en sortir de plus de cinq (5) mètres.

### **2.3 DISPOSITIFS DE LANCEMENTS.**

Les lanceurs pourront être commandés manuellement, par un système semi-automatique (télécommande) ou par un système de type sono pull (obligatoire en présélection, sélection et en national) avec dans ce cas, un temporisateur réglé de 0 à 2 secondes.

### **2.4 TRAJECTOIRES.**

Les trajectoires devront s'inspirer du Parcours. Elles devront être les plus variées possibles, mais chacune d'entre elles devra pouvoir être tirée, de deux coups de fusil des cinq postes de tir, en toute sécurité pour les tireurs et les spectateurs.

Deux types de trajectoires composeront un compak<sup>®</sup> sporting :

- Trajectoires obligatoires :
  - Une trajectoire traversant toute la zone de survol de gauche à droite,
  - Une trajectoire traversant toute la zone de survol de droite à gauche,
  - Une trajectoire fuyante (maximum 2).

- Trajectoires libres :

Tracées au gré de l'organisateur et en fonction du terrain, elles devront toutes traverser la zone de survol.

Exemple: lapin, tour, chandelle, 2<sup>ème</sup> plateau de fosse, etc.

Sur l'ensemble des plateaux composant une compétition, un minimum de deux (2) machines de lapin est obligatoire : une machine lançant un lapin de la gauche vers la droite et une de la droite vers la gauche.

Les tracés seront établis, contrôlés et modifiés au besoin, (sécurité, variété, équilibre des trajectoires) par le délégué national pour les compétitions nationales avant le début de la compétition et ce en présence du responsable du tracé initial et de l'arbitre responsable.

Les entraînements se feront sur des trajectoires différentes de la compétition ou sur les trajectoires prévues pour la compétition selon les possibilités des organisateurs.

Les trajectoires et/ou les lanceurs et/ou les menus et/ou les distances entre postes de tir et/ou entre postes de tir et la ligne théorique pourront être changés après chaque tour complet (50 plateaux si deux installations, 100 plateaux si quatre installations) lorsque tous les tireurs ont tiré les mêmes séries de plateaux.

L'utilisation des grilles de menus FITASC est préconisée quand c'est possible mais reste facultative.

## **2.5 CIBLES. (PLATEAUX)**

Tous les types de plateaux peuvent être lancés (exemple plateaux : standard, mini, super mini, battues, flash, lapin, hélice, etc.).

Toutefois un maximum de 15% de lapins et de 10% des autres types de plateaux spéciaux sont conseillés sur une compétition.

Soit sur 200 plateaux un maximum de 20 mini, 20 super mini, 20 battues, 20 hélices, 30 lapins. Les autres plateaux seront des plateaux standards. Leur couleur devra être choisie dans le but de les rendre le plus visible possible, en fonction du cadre environnant.

## **15 LEXIQUE**

**PLANCHE DE TIR :** Groupe de 6 tireurs maximum ayant été tirés au sort et tirant une même manche en même temps sur les mêmes installations.

**MANCHE :** Une manche comprend 25 plateaux tirés sur une même installation.

**SERIE :** Une série comprend 5 plateaux tirés sur un même poste.

**LANCEUR :** Machine ou appareil à lancer les plateaux.

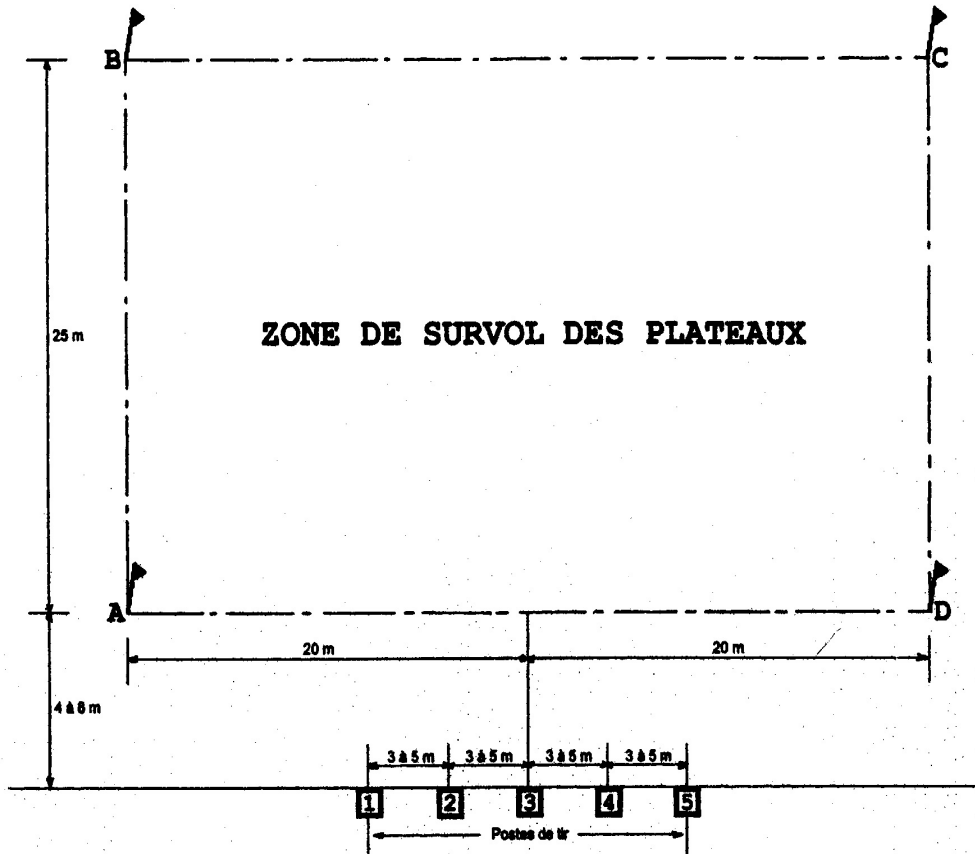
**SONOPULL :** Appareil acoustique déclenchant le lanceur au son de la voix du tireur.

**COUP :** Correspond au tir d'une cartouche.

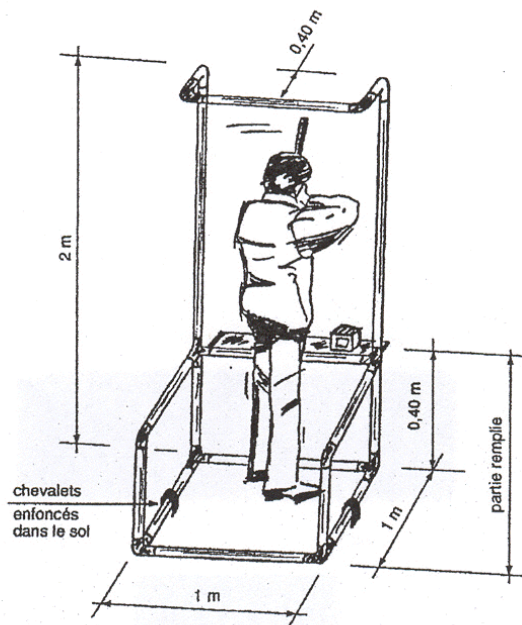
**PLATEAU :** Pigeon d'argile.

**TRAJECTOIRE :** Ligne suivie dans l'espace par un plateau.

## 16 ANNEXES



PLAN D'INSTALLATION.



Poste de Tir en tubes P.V.C. de couleur Ø 50 mm  
Tubes droits + coudes emboltables.  
Toute la partie basse étant remplie d'eau  
ou de sable ou fixée au sol.

EXEMPLE DE DISPOSITIF DE PROTECTION (Cage limitant l'angle DE TIR)